

APPEL A CANDIDATURES - BOURSES DE MASTER 2 EN FRANCE - 2025/2026

La campagne de bourses de Master 2 du Gouvernement Français et de la Banque de la République d'Haïti pour l'année académique 2025/2026 est ouverte jusqu'au 30 mai 2025. Retrouvez ici toutes les informations pour déposer votre candidature.

1. Calendrier général

N.B. ce calendrier est accessible aux étudiants qui ont déjà soumis une demande d'admission au niveau M2 et à l'une des filières retenues via la plateforme « Etudes en France ».

L'ensemble des documents demandés devra être déposé à l'Ambassade de France en Haïti (Service de coopération et d'action culturelle) - 51, rue Capois, Champs de Mars, Port-au-Prince – Tél : 29 99 90 27, avant la date limite de dépôt fixée au 30 mai 2025. **Les dossiers incomplets ou déposés après cette date seront systématiquement rejetés.**

- **30 mai** : date limite de dépôt des dossiers de candidature ;
- **du 02 au 06 juin** : analyse des dossiers par le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et présélection par une commission mixte franco-haïtienne ;
- **du 09 au 13 juin** : entretien oral des candidat(e)s présélectionné(e)s ; les candidat(e)s non convoqué(e)s à un entretien oral pourront considérer que leur dossier n'a pas été retenu ;
- **semaine du 23 au 28 juin** : publication des résultats ; les candidat(e)s retenu(e)s seront directement contacté(e)s ;
- **Fin aout** : séance de préparation au départ avec l'Espace Campus France.

Contact : **Mme Sandra JOSEPH**, en charge du suivi et de la gestion des bourses à l'Ambassade de France en Haïti (sandra.joseph@diplomatie.gouv.fr / 29 99 90 27), vous contactera pour la mise en œuvre du dispositif de prise en charge, si votre candidature a été retenue.

2. Modalités de candidature

Ces bourses s'adressent aux étudiants de très bon niveau désirant poursuivre leurs études supérieures au niveau de la 2^e année de master (M2) dans une **université publique française**.

Parallèlement à la demande de bourse, les candidats doivent effectuer leur demande d'admission à la formation ciblée via la procédure officielle « Etudes en France » **accessible à l'adresse** <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

Documents à télécharger :

- Le guide de demande d'admission via la procédure « [Etudes en France](#) » :
<https://bit.ly/guide-etudes-en-france>
- [La liste des établissements connectés à Etudes en France](#) :
https://ressources.campusfrance.org/pratique/eef/fr/etablissements_connectes_fr.pdf

Ces bourses seront accordées dans les filières suivantes :

- Économie – Finance – Gouvernance
- Sciences & Technologies – Sciences de l'Ingénieur
- Environnement – Biodiversité – Changements climatiques - Développement rural
- Urbanisme – Aménagement du territoire
- Santé (à l'exception des spécialisations médicales à caractère « clinique »)

Les candidats peuvent solliciter l'Espace Campus France en Haïti pour obtenir une orientation personnalisée (campusfrance@institutfrancaishaiti.org).

Attention : Les dossiers de demande de bourse présentant une admission obtenue en dehors de la **procédure ETUDES EN FRANCE (EeF)** seront automatiquement rejetés. Autrement dit, avant de déposer une demande de bourse de master 2, le candidat doit déposer une demande d'admission en master 2 auprès d'une **UNIVERSITÉ PUBLIQUE FRANÇAISE VIA LA PROCÉDURE EeF**. Les admissions obtenues **via les applications ou plateforme *MonMaster.gouv.fr*, *E- Candidat*, *Ciell2* et *Apoflux*** ne seront pas considérées, car réservées aux candidats résidant en France ou dans des pays où la procédure EeF n'est pas implantée.

Critères d'éligibilité :

- Être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} janvier de l'année d'attribution ;
- Être de nationalité haïtienne et résider en Haïti ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+4 au moins ou équivalent dans le domaine d'études concerné ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une bourse d'étude ou de stage de l'Ambassade de France dans les trois années précédentes.

Constitution du dossier :

- Formulaire de demande de bourses d'études 2025/2026 dûment complété et signé
- Photocopie certifiée conforme des diplômes ou certificats obtenus (ne pas insérer d'originaux) ;

- Relevés de notes universitaires ;
- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae détaillé ;
- Photocopie du passeport ;
- Lettre de recommandation émanant d'un professeur d'université et de l'employeur (s'il y a lieu) soulignant le bien-fondé de la démarche ;
- Numéro de dossier « [Etudes en France](#) » (le dossier doit être soumis et les frais de dossier réglés).

IMPORTANT : vous pouvez déposer un dossier de bourse d'études sans l'autorisation définitive d'inscription de l'université (mais avec les documents attestant de vos démarches de candidature auprès de la formation visée). L'autorisation d'inscription vous sera demandée si votre candidature est retenue.

Particularités

Pour les professionnel (le)s de santé, les DU (Diplômes d'Université), les DIU (Diplôme Interuniversitaires) et les attestations (CES) sont des formations de 3^e cycle. Pour pouvoir suivre le volet pratique de ces formations, les intéressé(e)s doivent bénéficier d'un statut permettant l'exercice d'une activité de soins (le plus souvent Faisant Fonction d'Interne - FFI, dans le cadre d'un DFMS/DFMSA), sous peine d'exercice illégal de la médecine. Dans le cas contraire, il convient à l'intéressé(e) de fournir à l'appui de sa demande un document officiel de la faculté de médecine attestant que la formation envisagée ne prévoit aucun exercice ou stage pratique sur patient.

L'inscription en formation continue et professionnelle n'est pas autorisée.

Les candidatures dans **les Écoles de commerce, certaines écoles d'ingénieurs ou Instituts catholiques** ne seront pas prises en compte (les frais de scolarité, souvent élevés, ne peuvent être couverts par les bourses).

3. Mise en œuvre de la prise en charge

3.1 Gestion

Dans le cas où votre candidature aura été retenue, le Service de coopération de l'Ambassade de France procédera alors à l'instruction des dossiers préalablement sélectionnés par la commission mixte franco-haïtienne des bourses en liaison avec l'organisme gestionnaire français, Campus France, qui assurera :

- La liaison avec l'établissement d'accueil du boursier ;
- Le versement de l'allocation mensuelle ;
- Les règlements des frais de formation ;
- La mise en route du boursier : réservation et mise en place des billets d'avion prépayés auprès des agences de voyage identifiées.

L'attribution d'une bourse du Gouvernement Français permet d'obtenir un visa (gratuit) auprès de la section consulaire de l'Ambassade de France. Il est toutefois nécessaire de respecter les délais de délivrance de visa et d'anticiper sa demande. Une notice d'accueil de Campus France, comportant tous les renseignements utiles à son arrivée en France, sera remise au boursier, notamment pour les transferts en province.

3.2 Fin des études

Les boursiers d'études devront directement faire parvenir au Service de coopération de l'Ambassade de France un rapport de fin de séjour (rapport d'études avec les relevés de notes, attestation de réussite, etc.) dans un délai de 60 jours après la fin du cycle d'études.